



**Rubrique:** Travail

**Sous-rubrique:** Permis octroyé concernant la durée du travail

**Date de publication:** SHAB - 05.09.2018

**Numéro de publication:** AB02-0000000034

**Canton:** VS

**Entité de publication:**

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen,  
Holzikofenweg 36, 3007 Bern

## Permis octroyé concernant la durée du travail TMR Transports de Martigny et Régions SA Direction

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).

TMR Transports de Martigny et Régions SA Direction  
Rue de la Poste 3  
1920 Martigny

Permis de travail de nuit, dimanche et les jours fériés  
art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

**No de référence:** 18-004335

**N° d'établissement:** 66195021

**Pan d'entreprise:** Dpt Infrastructure: surveillance et Direction des chantiers concernés par des travaux de génie civile mandatés à des entreprises tierces & sous-traitants \*)

**Motif:** Besoin particulier de consommation

**Personnel:** 30 H

**Validité:** 01.10.2018 – 30.09.2021

**Complément à l'autorisation:** Renouvellement

**Autorisation pour:** VS

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera

les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).